

Dordogne Atlantique

Contrat de Rivière

Lettre d'information n°1
septembre 2007

Editorial

Depuis toujours, la Dordogne est au cœur de la vie sociale et économique de notre territoire. Elle rassemble un patrimoine naturel, culturel et touristique exceptionnel qui la place parmi les plus belles vallées de France et d'Europe.

Pourtant, la coexistence harmonieuse entre l'homme et la rivière n'est pas spontanée : berges et paysages dégradés, zones humides asséchées, pollutions domestiques, agricoles ou industrielles...

Toutefois, la Dordogne reste la « rivière espérance » et en tant qu'acteurs du territoire, nous avons tous un rôle à jouer dans sa mise en valeur et sa protection. Aussi et afin de répondre aux problématiques de la Dordogne Atlantique, les Pays du Libournais et du Grand Bergeracois se sont engagés, aux côtés d'EPIDOR, dans un contrat de rivière. Ce projet se donne pour ambition de restaurer et de valoriser cette Dordogne Atlantique qui peut redevenir un moteur du développement de nos territoires, un développement enfin respectueux des rivières.

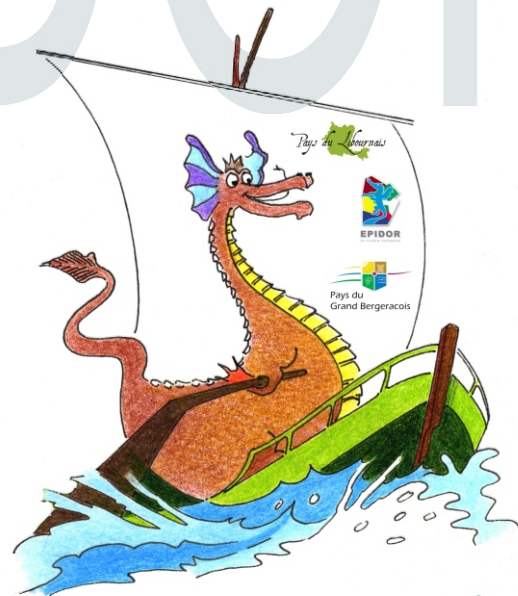
Cette première lettre d'information a pour ambition de vous présenter l'outil contrat de rivière ainsi que les objectifs qu'il poursuit pour valoriser notre patrimoine. La viticulture étant un élément fort de l'identité de notre territoire, un cahier thématique sur le thème « rivière et vins » est joint à ce premier numéro.

La gestion de l'eau étant l'affaire de tous, nous comptons sur l'implication du plus grand nombre afin que chacun puisse contribuer au développement de notre territoire, à son respect, sa mise en valeur et son avenir.

Ensemble, vivons la rivière!

Robert Provain Président du Comité de rivière
Dordogne Atlantique

Serge Fourcaud Vice Président



CONTRAT DE RIVIÈRE Dordogne Atlantique

Ensemble, vivons la rivière

■ Vous avez dit « contrat de rivière » ?

Le contrat de rivière est un accord technique et financier entre l'ensemble des acteurs d'une vallée (Services de l'état, agence de l'eau, élus, services techniques des collectivités territoriales, usagers, ...). Il définit des objectifs et détermine des actions en faveur de la réhabilitation et de la valorisation des milieux aquatiques. Le programme d'actions se déroule généralement sur cinq années.

Le contrat ne peut rien imposer. Ce n'est pas un outil réglementaire mais simplement un ensemble de partenaires qui se proposent de restaurer et valoriser une rivière en suggérant des actions visant l'amélioration de la qualité de l'eau, la préservation des milieux,

Pour résumer, le contrat de rivière est issu d'une volonté locale partagée, forte et affirmée, débouchant sur un engagement moral et financier des différents partenaires.

Le contrat de rivière Dordogne Atlantique s'est donné pour ambition de traiter les problèmes environnementaux et de mettre en valeur l'axe fluvial en accompagnant les projets existants et en proposant de nouvelles actions.

2004. 2012.....

SOMMAIRE

p2-3. Un projet en marche

Des études préalables au programme d'actions
du contrat de rivière

p4. Quelques dates clés du contrat de rivière

p4. Une nouvelle animatrice

p4. Sous l'aile du dragon

Feuillelet central

Cahier thématique "Rivière et vins"

Vins et Vallée de la Dordogne, une histoire commune

Michel Mabru, Agrégé d'histoire-géographie, écrivain

Les vins du «bord de l'eau»

Michael Jacobson, journaliste, écrivain

UN PROJET EN MARCHÉ

Le Contrat de rivière Dordogne Atlantique est né de la rencontre de la volonté du Pays du Grand Bergeracois, du Pays du Libournais et de l'établissement public EPIDOR de restaurer et de valoriser le fleuve Dordogne de Limeuil (24) au bec d'Ambès (33). Lancé en juillet 2004, le projet dans sa phase d'émergence a été validé par le Comité de bassin Adour Garonne en janvier 2005. La phase préalable qui a suivi a permis la réalisation d'études complémentaires en vue de l'élaboration d'un programme d'actions. Ce programme sera mis en œuvre sur 5 années (2008-2012), sous réserve qu'il remporte l'adhésion des maîtres d'ouvrage, des financeurs publics et du comité de bassin Adour Garonne.

2003 à 2005 (1) Phase d'émergence

- Périmètre et comité
- Délimitation du périmètre du contrat de rivière
- Arrêté interpréfectoral désignant les membres du comité de rivière
- Etat des lieux et Diagnostic
- Agrément du Dossier Sommaire par le comité de bassin

2006 à 2007 (2) Phase préalable

- Institution du comité de rivière
- Réalisation des études préalables
- Définition des orientations stratégiques
- Elaboration du programme d'actions
- Validation finale

2008 à 2012 (3) Mise en œuvre

- Mise en œuvre des actions
- Tableau de bord et suivi

Le comité de rivière, organe de concertation

Organe de concertation, le comité de rivière est également l'instance décisionnelle du contrat de rivière. Sa composition a été validée par un arrêté interpréfectoral Gironde-Dordogne en septembre 2005. Le Président de ce comité est Robert Provain, Vice-Président du Pays du Libournais et Maire de Sainte-Foy-la-Grande. La vice-Présidence est assurée par Serge Fourcaud, Vice-Président du Conseil Général, Président de la Communauté de communes Montaigne-Montravel et Maire de Bonneville. Les membres du comité de rivière représentent l'ensemble des acteurs du territoire : élus, propriétaires riverains, administrations, usagers, chambres consulaires, associations... Sont membres de droit : le Directeur régional de l'environnement, le Délégué régional du Conseil supérieur de la Pêche, le Directeur de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Le comité de rivière se réunit en général deux fois par an. Pour faciliter le travail, une représentation restreinte du comité est mise en place : le bureau du comité de rivière.

ETUDES PREALABLES

■ Etude sur les zones humides

La démarche retenue pour l'étude préalable sur les zones humides tient en trois temps.

1- Réaliser un inventaire sur la basse vallée de la Dordogne et ses petits bassins affluents pour **localiser et décrire** les principales zones humides. Il ne s'agit pas seulement des zones humides remarquables et patrimoniales, mais aussi de toutes les parties du territoire, y compris les plus banales, même cultivées ou urbanisées, dans lesquelles l'eau joue encore un rôle prépondérant dans le sol.

2- Questionner chaque commune du territoire du contrat de rivière pour **connaître l'état**, l'évolution, mais surtout la perception et l'utilisation que les collectivités et les riverains peuvent avoir des secteurs de zones humides.

3- **Enrayer la disparition** des zones humides par un porter à connaissance à l'intention des maires du territoire. Il sera complété par la diffusion d'un guide des bonnes pratiques de gestion qui proposera des orientations, des préconisations minimum, et les précautions particulières à

prendre pour préserver chaque type de zone humide.

La phase 1 de l'étude a déjà permis d'identifier que les zones potentiellement humides

représentent moins de 11 % du bassin de la Dordogne Atlantique. C'est en aval de Branne, qu'elles sont majoritaires (zones de palus). On constate cependant qu'environ 35% de ces zones potentiellement humides ont été affectés à l'agriculture ou artificialisés. Dans ce contexte, la sensibilisation (phase 3) et le conseil auprès des élus semblent essentiels pour préserver les fonctionnalités de ces zones.

**zones humides : 35 %
sont dégradées**

■ Cas particulier des palus de la Dordogne maritime

Les palus sont des zones de marais situées sur la partie girondine du territoire du contrat de rivière, plus particulièrement en aval de Branne. Ces zones humides ont fait l'objet d'une attention particulière. Il s'agit en effet de secteurs soumis à une gestion particulièrement complexe, généralement pilotée par des associations syndicales autorisées. Beaucoup d'entre eux sont endigués et assainis par des réseaux de canaux (estey et jalles). Un recensement de ces systèmes et de leur état général a été réalisé par le bureau d'études SOGREAH. La protection, par endiguement, de ces zones de marais a favorisé le développement d'enjeux humains (implantation d'habitations) et économiques (agriculture, viticulture, ...). Malgré l'artificialisation de ces milieux (digues, clapets, vannes, ...), certains secteurs ont conservé une richesse floristique, faunistique et paysagère, qui leur confère des intérêts environnementaux, touristiques ou encore cynégétiques. Une analyse croisée de l'ensemble de ces enjeux sur chaque palus permettra de définir des stratégies de gestion intégrées et adaptées à ces secteurs si particuliers.



palus : des enjeux naturels, agricoles et de sécurité publique

Si les forêts sont les poumons de notre planète, les milieux humides en sont les reins

Les milieux humides une source de vie

Filtres naturels

Captage des sédiments, des nutriments et des polluants
Eau de qualité

Eponges naturelles

Recharge de la nappe phréatique
Débits d'eau mieux régulés
Réduction des risques d'inondation
Diminution de l'érosion
Effets des sécheresses atténués

Economie locale

récréotourisme (randonnée, observation, canotage)
Paysage
Chasse, pêche

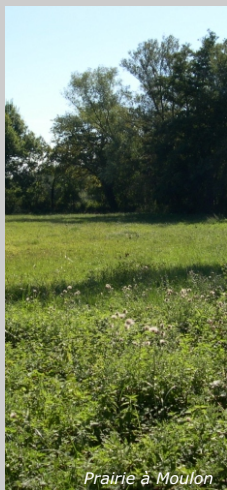
Patrimoine naturel

Habitat essentiel pour une grande diversité d'espèces animales et végétales

Produits de consommation

Alimentation (poissons, ...)
Médicaments

Extraits d'une campagne de sensibilisation de la société de conservation "Canards Illimités" Canada.



Prairie à Moulon

Objectif Tourisme

Que vient faire le tourisme dans un contrat de rivière ? C'est en fait une spécificité du contrat de rivière Dordogne Atlantique qui inclut, pour répondre aux souhaits des territoires, un fort volet centré autour du développement économique et du tourisme fluvial. Cette singularité, nouvelle par rapport aux autres contrats de rivière adoptés par l'Agence de l'eau, inscrit résolument le contrat de rivière Dordogne Atlantique dans une logique de développement durable, pilote à l'échelle du bassin Adour Garonne.

L'approche a tout d'abord consisté à définir avec les "gens de la vallée" (élus, offices de tourisme, responsable d'association, viticulteurs...), les axes du concept touristique de la Dordogne. Ce travail a permis de faire ressortir les désirs, envies et préoccupations des acteurs du territoire.

Dans un deuxième temps, des visites sur le terrain et la rencontre des porteurs de projets potentiels ont permis de bâtir un programme touristique cohérent et respectueux de la rivière.

pour un tourisme sensible, respectueux de la rivière



PROGRAMME D'ACTIONS

Pour que la rivière Dordogne devienne un moteur du développement de leur territoire, les élus ont décidé de préserver et de restaurer ce milieu fragilisé par des années de désintérêt voire d'abandon.

Pour cela, le contrat de rivière se fixe les orientations suivantes :

- **Améliorer la qualité de l'eau**, notamment sur la bactériologie, afin de sécuriser la pratique des loisirs aquatiques sur la rivière, et sur les pollutions diffuses, pour préserver les ressources de l'alimentation en eau potable. La restauration de la qualité générale de l'eau permettra de maintenir voire restaurer les populations piscicoles. L'atteinte de cet objectif nécessite donc de s'intéresser à l'assainissement domestique, aux pollutions industrielles et agricoles (effluents vinicoles, produits phytosanitaires, ...).



- **Préserver les milieux naturels, les espèces et mettre en valeur les paysages.** La richesse écologique et paysagère de la vallée constitue un véritable atout. La Dordogne, par la diversité de ses populations piscicoles, migratrices ou non, permet le développement d'une activité économique de pêche, et par la présence de zones humides, de rendre « gratuitement » certains services tels que l'épuration des eaux, l'écritement des crues, le soutien d'étiage... La préservation de cette « naturalité » passe par l'entretien de la végétation des berges, la réalisation de plans de gestion des zones humides, le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs ou encore par la lutte contre l'expansion des espèces envahissantes.



- Préserver et développer le "capital environnement" de la vallée constitue donc une condition sine qua none du **développement d'un tourisme respectueux de l'environnement**. La mise en valeur du patrimoine fluvial, la création d'itinéraires cyclables... permettront ensuite de promouvoir un tourisme "choisi" sur notre belle Dordogne.



L'atteinte de ces objectifs nécessite également une communication et une sensibilisation du plus grand nombre (élus, acteurs du territoire, grand public...) pour faire évoluer les pratiques vers la réappropriation de l'espace rivière et sa réhabilitation, tant dans ses aspects environnementaux, qu'économiques, sociaux ou culturels.



■ Une nouvelle animatrice



Après des études universitaires dans la gestion des cours d'eau et des zones humides, **Marie Vermeil** a rejoint l'équipe d'EPIDOR en janvier 2007 pour animer le contrat de rivière Dordogne atlantique.

Elle assure une permanence tous les premiers mercredis de chaque mois de 10h à 16h au 7 rue Jean-Louis Faure à Ste-Foy-la-Grande.

De Limeuil au Bec d'Ambès, La Dordogne Atlantique en chiffres

180 km de rivière	2 Départements
730 km²	4 Pays
180 000 habitants	102 communes



Sous l'aile du dragon

Assécher pour mieux arroser

Une récente étude indique qu'une grande partie des zones humides de la basse vallée de la Dordogne est exploitée pour la culture du maïs. Une fois drainées, ces parcelles doivent bien évidemment être irriguées. Une histoire de Shadoks ?

Après moi le déluge

Les différents scénarios d'évolution climatique prédisent une élévation du niveau des mers de 10 à 50 cm dans les prochaines décennies. Un développement irréfléchi de l'urbanisation dans les zones des palus girondins pourrait coûter très cher dans l'avenir.

■ Quelques dates clés du contrat de rivière

28 janvier 2005

Agrément du dossier sommaire de candidature par le comité de bassin de l'agence de l'eau Adour Garonne

10 février 2006

Première réunion du comité de rivière

12 avril 2006

Première réunion du bureau du comité de rivière

Juin 2006

Lancement des études préalables au contrat

1er décembre 2006

2ème réunion du bureau du comité de rivière et visite du site de Tuilières

23 mars 2007

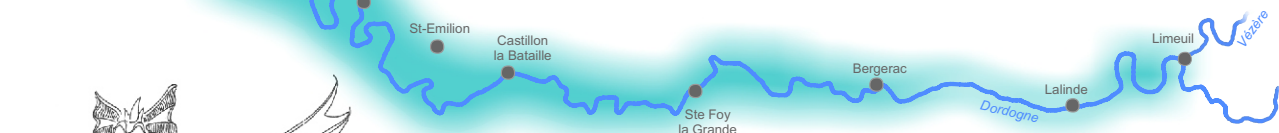
2ème réunion du comité de rivière, présentation du programme d'actions

Septembre 2007

Validation du programme d'actions par le comité de rivière.

fin 2007

Signature officielle du contrat de rivière



Rivière et vins

Face aux problèmes posés par les rejets vinicoles dans certains affluents de la Dordogne, le Coulobre persiste à déclarer qu'il ne mettra pas de vin dans son eau.

Moins de sushi à Tuilières ?

Après plusieurs années de tergiversation, les anguilles et les saumons devraient enfin pouvoir descendre la Dordogne à Tuilières sans être hachés plus ou moins menu par les turbines du barrage. Le Coulobre, qui ne souhaite pas y laisser quelque appendice en trophée à EDF, veillera à ce que le système de dévalaison qui sera installé sur le barrage, offre toutes les garanties d'efficacité.

EDF tient le niveau

Les débits exceptionnellement hauts observés cet été s'expliquent par les fortes pluies mais également par le déstockage opéré par EDF pour protéger les chantiers des barrages du bergeracois. Les usagers de la Dordogne et le Coulobre déplorent le manque de concertation dans la régulation des débits de la rivière.

Le Contrat de rivière, une action conjointe du Pays du Grand Bergeracois et du Pays du Libournais.



EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
BP 13, 24250 Castelnau-la-Chapelle
05 53 29 17 65
epidor@eptb-dordogne.fr



Animatrice du contrat de rivière : Marie VERMEIL
m.vermeil@eptb-dordogne.fr / 06 73 72 16 21

Retrouvez tous les Info Rivière sur le site www.eptb-dordogne.fr

EPIDOR est un établissement public qui regroupe les six départements traversés par la Dordogne (63, 15, 19, 46, 24, 33). Son but : favoriser un développement coordonné et durable du bassin de la Dordogne.

L'établissement est administré par les conseillers généraux membres et il est aujourd'hui présidé par Bernard Cazeau, Sénateur de la Dordogne et Président du Conseil Général de la Dordogne. Il regroupe des spécialistes de la gestion de l'eau.

Il a reçu le mandat de favoriser la concertation, de renforcer les partenariats et d'offrir un service de conseil et d'accompagnement technique et scientifique ouvert à tous.